

Programme de prévention académique
1^{er} semestre 2018



Ce programme de prévention intègre les orientations stratégiques ministérielles. Afin de rejoindre le rythme de la programmation sur une année scolaire du ministère le programme de prévention de l'académie de Lyon, qui jusqu'à présent couvrait une année civile, s'applique au premier semestre 2018. Il a été validé par le CHSCTA le 14 décembre 2017.

Axes de travail	Pilotage	Résultats attendus
<p>1. Renforcer le pilotage et l'organisation de la santé et la sécurité au travail</p> <p>1.1 <u>Piloter la politique de santé et de sécurité depuis le plus haut niveau de décision</u></p> <p>1.2 <u>Identifier ou renforcer une structure dédiée à la santé et à la sécurité au travail</u></p> <p>1.3 <u>Développer la formation de l'encadrement et des acteurs opérationnels de la prévention</u></p>	<p>DRH</p>	<p>Organisation d'une réunion avec le responsable du service de prévention de chacune des collectivités (Région, Métropole, Conseils départementaux) afin d'arrêter les modalités de fonctionnement des réseaux des acteurs de la prévention.</p> <p>Inscription des questions de santé et de sécurité au travail des personnels à l'ordre du jour du comité de direction au moins deux fois par an.</p> <p>Participation des conseillères de prévention à au moins une réunion institutionnelle (conseil d'IEN, réunion de bassin) pour présenter la politique académique en matière de santé et de sécurité au travail.</p> <p>Présentation des priorités académiques et départementales aux assistants de prévention (AP) du 1^{er} degré dans chaque département lors d'une réunion ou d'une formation.</p> <p>Afin d'avoir un retour sur les actions de prévention et le temps consacré à chacune d'elles par les AP du 1^{er} degré un rapport d'activité synthétique leur sera demandé. Une trame type simplifiée leur sera transmise à cet effet.</p> <p>Augmenter la visibilité des acteurs de la prévention en diffusant l'affiche « dispositifs SST » par le biais de l'adresse académique de chaque agent.</p> <p>Créer un dépliant « visite du CHSCT » et le transmettre pour diffusion avant chaque visite de CHSCT.</p> <p>Programmer un temps de rencontre entre l'équipe des conseillères de prévention-ISST et chacune des conseillères techniques de la rectrice intervenant sur le champ de la santé et de l'action sociale afin de consolider la cohérence de la politique de prévention académique.</p> <p>Etablir un état des lieux de la formation des personnels d'encadrement à la prévention des risques, à leurs obligations légales et réglementaires et à l'accompagnement des agents soumis à des risques professionnels avec la DGAF. Proposer au plan de formation 2018-2019 des actions courtes et ciblées à chaque profil d'encadrant dans le cadre de la formation initiale et continue.</p>

<p>3. Renforcer et optimiser le fonctionnement des services de médecine de prévention</p>	<p>Médecin conseiller technique et médecins de prévention</p>	<p>Assurer le remplacement du médecin de prévention dans la Loire.</p> <p>Rédiger un cahier des charges pour dispenser une formation de « secrétariat médical » aux secrétaires travaillant dans les services médicaux des 3 départements.</p> <p>S'inscrire dans la démarche initiée par la préfecture de Région afin de bénéficier du service de médecine de prévention inter administrations qui va être créé. S'adresser au Conseil de l'ordre en vue du recrutement de médecins collaborateurs.</p> <p>Présenter en CHSCTA un projet de service de médecine de prévention comprenant une équipe pluri disciplinaire.</p> <p>Proposer des actions permettant d'assurer le suivi médical des enseignants amenés à conduire des engins dans les lycées professionnels (impression et diffusion d'une carte d'autorisation de conduite d'engins pour les enseignants, achat des machines nécessaires aux examens médicaux spécifiques, planification triennale régulière des visites médicales).</p> <p>Recruter une infirmière de prévention.</p> <p>Rendre visibles les services de soutien et d'accompagnement : psychologue du travail, services sociaux.</p> <p>Promouvoir auprès des agents la plateforme téléphonique et les espaces d'accueil et d'écoute prévus dans la convention signée entre l'académie et la MGEN en 2017.</p>
<p>4. Améliorer le fonctionnement des CHSCT et renforcer les échanges entre les différents niveaux d'instances (départemental, académique et ministériel)</p>	<p>DRH</p>	<p>Prévoir au moins une réunion de CHSCTA présidée par madame la rectrice.</p> <p>Inviter systématiquement les CPD aux réunions de CHSCTA.</p> <p>Organiser une réunion trimestrielle entre secrétaires généraux et DRH sur les questions de santé et sécurité</p> <p>Organiser une réunion trimestrielle entre conseillers de prévention et secrétaires de CHSCT.</p> <p>Améliorer la qualité des visites de CHSCT (questionnaire adapté, protocole actualisé, formation des membres de CHSCT).</p> <p>Proposer des actions concrètes à mettre en place en cas de suicide ou de tentative de suicide : un protocole opérationnel permettant d'identifier clairement le CHSCT sollicité, prévoir des actions de prévention à mettre en place en cas de suspicion d'idées suicidaires chez un agent.</p>

Rectorat
Pôle Ressources Humaines
25 rue Jaboulay
Tel : 04 72 80 48 34
cpa@ac-lyon.fr

